



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/01/2023

Convocation du 18/01/2023

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 24/01/2023 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST –DUMONS Christophe – DEISS Gabriel –
Absents excusés : 1	FEIERABEND Florence – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand – SCOVRON
Absents non excusés : 0	Charlène - GAROFALO Alexandro -ZIMMERMANN Bernard - HAUDRY
Vote par procuration : 0	Philippe.
Nombre de conseillers présents : 10	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : MANGIN Isabelle
Nombre de conseillers votants : 10	<u>PROCURATION</u> : /

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM01/2023

Objet : Demande de subvention pour la restauration d'un alignement d'arbres et de haie auprès du Département de la Moselle.

Classification : 7.1 Décision budgétaires.

Le maire rappelle l'engagement des conseillers concernant le programme d'actions présenté lors de la dernière élection du conseil municipal de 2020 pour en particulier la protection et la replantation de haies ou d'arbres sur le ban communal.

Depuis des actions ont déjà été menées et à présent il est nécessaire de les renforcer dans le contexte des effets du changement climatique qui s'accroît avec la sécheresse et les fortes chaleurs subies en 2022 entre-autre.

A cet effet, le CAUE du Département de la Moselle a élaboré un dossier de restauration de la Trame Verte et Bleue concernant notre commune portant sur les actions suivantes :

- La restauration d'une haie bocagère à proximité du site CENL Marais de Léning
- La création d'un alignement d'arbres en direction de la forêt communale vers Montdidier
- La restauration d'une ripisylve le long d'un cours d'eau menant au Marais de Léning

Le coût des travaux s'élève à 11896,35 hors taxes et nous sollicitons dans le cadre du programme départemental des micro-projets réservé aux communes de moins de 2000 habitants une aide de 5000€. Le reliquat de cette opération sera financé par la commune pour un montant de 6287,35€ et par une aide de Reforest'ACTION de 609€.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de restauration de la Trame Verte et Bleue
- Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de la Moselle.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents 3

DCM 2/2023

Objet : Désignation des membres de la commission communale de la chasse.

Classification : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le maire informe les conseillers que lors de la nomination des conseillers dans les diverses commissions au début de cette nouvelle mandature en 2020, celle pour la Chasse communale n'a pas été prise. Compte tenu que les 2 délégués de la précédente mandature ne font plus parti du conseil municipal, il est nécessaire de nommer deux nouveaux membres.

A cet effet, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner comme membre de la commission consultative de location en vue de la relocation des baux de chasse :

- Monsieur Christophe Dumons - Monsieur Bertrand Houpert.

Le maire est désigné d'office Président de la Commission.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont
signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*